

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20230925-19DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 25 septembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Cyr-sur-Menthon sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x		Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER		x		Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER		x			M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)	x			Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET		x		Vonnas	S. REVOL	x		
Laiz	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS	x			
					J.-L. GIVORD			x	

Envoi de la convocation : 19/09/2023

Affichage de la convocation : 19/09/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Olivier MORANDAT a transmis pouvoir à M. Gilles ROPY.

Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

M. Thierry CHARVET a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.

M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à Mme Elodie DESMARIS

**A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : FINANCES - Décision budgétaire modificative n°1 - Assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20230925-20230925-19DCC-BF  
Date de télétransmission : 13/10/2023  
Date de réception préfecture : 13/10/2023

Vu la délibération n°20230327-20DCC du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif du budget annexe « assainissement collectif » pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°20230227-07DCC du 27 février 2023 actant les décisions budgétaires modificatives prises par le président dans le cadre de ses délégations ;

**Considérant** que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatrices ;

**Considérant** qu'en section d'investissement il convient d'augmenter, en dépenses, les crédits au chapitre « 16 – emprunt et dettes assimilées » ;

**Considérant** que la section d'investissement sera équilibrée par une diminution des crédits prévus pour les dépenses imprévues et le virement à la section d'investissement ;

**Considérant** qu'en section de fonctionnement, il convient d'augmenter, en dépenses, les crédits au chapitre « 67 – charges exceptionnelles » pour procéder à l'annulation de titres émis à tort sur les années précédentes ;

**Considérant** que la section de fonctionnement sera équilibrée par une diminution des crédits prévus pour les dépenses imprévues et le virement à la section d'investissement ;

#### Section de fonctionnement

DEPENSES	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
673 - titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	52 000,00	72 000,00
022 - dépenses imprévues	45 200,00	-32 000,00	13 200,00
023 - virement à la section d'investissement	1 238 643,00	-20 000,00	1 218 643,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00 €</b>	

#### Section d'investissement

DEPENSES	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
1641- emprunts	284 635,00	100,00	284 735,00
020 - dépenses imprévues	136 346,32	-20 100,00	116 246,32
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-20 000,00 €</b>	
RECETTES	Budget primitif	DBM	Nouveau budget
021 - virement de la section d'exploitation	1 238 643,00	-20 000,00	1 218 643,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-20 000,00 €</b>	

Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 concernant le budget assainissement ;

AUTORISE le Président à signer la délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 13/10/2023

Transmis en Préfecture le : 13/10/2023

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20230925-20230925-19DCC-BF  
Date de télétransmission : 13/10/2023  
Date de réception préfecture : 13/10/2023